



Municipalité
1513 Hermenches

**Monsieur
Gérald Fiaux
Rue du Village 53
1513 Hermenches**

Hermenches, le 16 mai 2017

Autorisation municipale – parcelle 39 – Bâtiment 172a – installation d’une fontaine et création d’une place d’entreposage pour le bois de feu

Monsieur,

La Municipalité autorise les travaux d’installation d’une fontaine ainsi que la création d’une place d’entreposage pour le bois de feu selon dossier déposé le 15 mai 2017.

Cette autorisation est délivrée au sens de l’art.111 LATC et 39 RLATC, dispensant d’enquête publique les travaux de minime importance. Le droit des tiers est réservé.

Toute modification de votre projet est soumise à une nouvelle autorisation.

Nous vous prions d’agréer, Monsieur, nos meilleures salutations.

Municipalité d’Hermenches


Sylvain Crausaz
Syndic




Philippe Rebet
Secrétaire

Taxes et émoluments : frs **50.00**

Les présentes décisions et les conditions éventuelles dont elles sont assorties peuvent faire l’objet d’un recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (av. Eugène-Rambert 15, 1014 Lausanne) ; Le recours s’exerce par écrit dans les 30 jours dès la communication de la décision attaquée. L’acte de recours doit être signé et indiquer les conclusions et motifs du recours. La décision attaquée est jointe au recours accompagné le cas échéant de la procuration du mandataire.